

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du mardi 20 Juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 20 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Absents excusés :** LE MOIGNE Yvon ; PRIGENT Christian ; PARISCOAT Dominique ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick.



**DELBU2023-06-067**

**Urbanisme et droits des sols - MEGALIS - Convention d'accès au service d'instruction des autorisations des droits des sols**

Depuis le 1er janvier 2022 les communes, quelle que soit leur taille, doivent permettre aux usagers de saisir l'administration par voie électronique (SVE) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette prestation de service, l'agglomération a adhéré au groupement de commande Mégalis et déployé le logiciel d'instruction Oxalis développé par le fournisseur Opéris.

Le marché de Mégalis avec Opéris est arrivé à terme. Mégalis a lancé un nouveau marché afin de renouveler le contrat. Au terme de cette négociation Mégalis propose de renouveler l'adhésion de Guingamp-Paimpol Agglomération pour 4 ans avec Opéris. Une nouvelle convention d'adhésion sera proposée au cours de l'été aux 18 centres instructeurs adhérents, représentant 23 EPCI, soit 465 communes et environ 978 000 habitants.

Dans le cadre de la renégociation du marché, les prix ont sensiblement augmenté mais restent assez proches du niveau de prestation fixé dans le cadre du marché en cours. Afin d'améliorer la gestion des incidents, Oxalis a imposé une nouvelle prestation en tant que « Grand Compte » afin de répondre aux questions soulevées par l'ensemble des centres instructeurs adhérents via le groupe de commande Mégalis.

Par ailleurs, Mégalis propose les évolutions suivantes :

- Le décompte du nombre d'habitants sera basé sur la population municipale 2020 ;
- Le coût de l'infrastructure d'hébergement (les serveurs) ne sera plus basé sur un forfait par millier d'habitant mais par une répartition du coût réel au prorata du nombre d'habitants (comme c'est déjà le cas pour le stockage).

**Vu** la délibération n° DELBU2021-06-079 du 29 juin 2021 ;

**Vu** la convention d'accès au service d'instruction des autorisations de droit du sol n°2022-001 signée le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** le projet de convention d'adhésion au groupement de commande Mégalis en annexe ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention d'adhésion au groupement de commande Mégalis pour l'accès au service d'instruction des autorisations de droit des sols.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

